

## L'analyse et la définition des besoins d'accessibilité

Au sens large (accès, orientation, information, communication, usage des lieux) pour identifier :

La nature de l'établissement et des services rendus au public, les situations handicapantes, les projets en cours et à venir : déménagement, rénovation, conception de nouveaux espaces, la typologie des métiers présents au sein de l'établissement

Pour les ERP de catégories 1 à 4, un diagnostic réglementaire doit déjà avoir été effectué (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011) et il **reste obligatoire**.

**L'identification des ruptures dans la chaîne du déplacement et de l'usage du bâtiment**, grâce notamment à :

- La **modélisation** des activités liées à l'accès et à l'usage de l'établissement pour le public comme pour le personnel (accès au bâtiment, à l'accueil, au service, à la restauration, etc.)
- La **simulation** des activités avec un représentant volontaire de chaque famille de handicap pour mettre en évidence concrètement les obstacles rencontrés dans la chaîne des déplacements et les usages du lieu.

**L'élaboration de solutions techniques adaptées** à l'accueil de personnes handicapées ou à mobilité réduite, et susceptibles également de permettre l'intégration d'un travailleur handicapé. Les solutions retenues pourront être liées :

À l'**architecture** : espaces, formes, implantations.

Aux **équipements** : techniques innovantes, accessibilité nouvelles technologies.

À la **signalétique** et aux supports informatiques.

À l'**organisation interne** des moyens et des services.

Aux **aides techniques** spécifiques pour personnes handicapées.

**Les propositions de solutions privilégiées doivent :**

Prendre en compte les personnes handicapées tout en favorisant une amélioration de la qualité de vie pour tous, avec le meilleur compromis au regard des conditions de travail et de la qualité de service.

Éviter de stigmatiser les handicaps (par une aide technique spécifique qui se voit par exemple).

Chez ABN, nous sommes accrédités Handibat, reconnaissant ainsi la qualité de nos services et conseils lié à la mise en accessibilité de votre établissement.